

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 23-026

SERVICE : Direction des Affaires Culturelles / pôle patrimoine et actions culturelles

OBJET : Printemps des Arts 2023 - Contrat de cession et de représentation avec l'Association Ultrason Musique 69003 LYON

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU la délibération du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n°20-18 du 31 Juillet 2020, portant délégation de fonction et de signature du Président à la 13ème Vice-Présidente, Madame Sylviane CHÊNE dans le domaine de la Culture et de la Vie Etudiante, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation ;

CONSIDERANT que le spectacle Quinteto Tango Libertad ! est organisé le dimanche 23 avril 2023 dans le cadre du Printemps des Arts ;

CONSIDERANT qu'il convient de définir les conditions techniques et financières du spectacle organisé sur le Parc de la résidence autonomie « Soleil » à Marboz ;

DECIDE

DE CONCLURE un contrat de cession avec l'Association Ultrason Musique définissant les conditions de collaboration entre la Communauté d'Agglomération et ladite association dans le cadre du Printemps des Arts 2023.

La convention précise les points suivants :

- L'Association La Compagnie Ultrason Musique s'engage à organiser le spectacle Quinteto Tango Libertad ! sur le parc de la résidence autonomie « Soleil » à Marboz le dimanche 23 avril 2023 à 16 h 00 ;
- Le coût de la prestation s'élève à la somme de 1 000 € (Mille euros) net de TVA comprenant le financement de la prestation artistique, la sonorisation et les frais de déplacement.

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg en Bresse, le 1^{er} février 2023

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,



Sylviane CHÊNE
Déléguée à la Culture et à la Vie étudiante